1699.

Supplément de la Clef voit fait, en me choissant pour son Ambassadeur Extraordinaire auprés de Vos S. elles seront bien persuadées que ce n'est qu'avec beaucoup de regret que je viens aujourd'hui prendre congé d'elles. avonerai cependant que ce regret est moderé par la vûë de la fituation où je laisse les choses. La Paix & la bonne correspondance n'ont jamais été plus solidement établies entre la France & cer Etat qu'elles le sont presentement. Toutes les affaires qui restoient à reglet en exécution du Traité de Rî wick, sont heureusement terminées, il n'est plus question que de s'abandonner de part & d'autre aux sentimens de confiance & d'amitié, si naturels à la France pour cette Republique, & à cette Republique envers la France. Austi voyez-vous, Mestieurs, par la lettre de Sa Majesté que j'ai eu l'honneur de presenter à V. S. qu'elle m'a rrés expressément chargé de les assurer du désir qu'elle a de voir la Paix se perpetuer dans l'Europe. & de pouvoir en particulier donner à cette Republique des marques de la continuarion de son amitié & de son estime.

Je me flatte, Messieurs, & la maniere dont V. S. en ont toûjours agi avec moi, me persuade que vous n'aurez pas desagréable que j'ajoute à ces assurances, celles de la veneration & de l'estime trés-parriculiere, que le séjour que j'ai fait ici, m'a inspirées pour ce Gouvernement, & pour les Membres qui le composent. Ces sentimens ne sont pas moins sinceres en moi, que la parsaite reconnoissance que j'ai des bontes dont V. S. m'ont honnoré y'en garderaitou jours précieusement le souvenir, & je m'es jours précieusement le souvenir de la contraction d

rime-